

A votre disposition

Vous avez une question, vous avez besoin d'un soutien, vous voulez vous impliquer activement?

Les membres du programme HPCI sont à votre disposition en tout temps. N'hésitez pas à prendre contact avec votre cellule régionale!

Les référents HPCI dans vos régions

Région Centre (ARCOS)

www.hpci.ch et cliquer sur «Contact», puis sélectionner la rubrique vous concernant

Tél.: 076 340 44 50 - 021 314 02 50 - 021 314 02 54

Région Est (ASCOR et Fédération de Soins du Chablais)

www.hpci.ch et cliquer sur «Contact», puis sélectionner la rubrique vous concernant

Tél.: 079 530 11 68 - 021 973 16 24 - hpci-estvd@bluewin.ch

Région Nord Broye

www.hpci.ch et cliquer sur «Contact», puis sélectionner la rubrique vous concernant

Tél.: 079 474 63 27 - 024 424 43 01 - 024 424 40 43

Région Ouest (ARC)

www.hpci.ch et cliquer sur «Contact», puis sélectionner la rubrique vous concernant

Tél.: 021 822 43 22 - chypci@arc-rolle.ch

SMPH - CHUV

Mme Pia Raselli - Tél.: 021 314 02 56 - pia.raselli@chuv.ch
Prof. Giorgio Zanetti - Tél.: 021 314 02 50 - giorgio.zanetti@chuv.ch

Les membres permanents de l'Unité cantonale HPCI

Mme Monica Attinger - Tél.: 021 314 02 74
Dr Christiane Petignat - Tél.: 021 314 02 54

p.a. SMPH - BH 19.305 CHUV - 1011 Lausanne

Des informations complémentaires et les différentes adresses des référents HPCI sont à disposition sur le site

www.hpci.ch

Précautions au quotidien

🕒 Lors du retour à domicile, faut-il encore prendre des mesures ?

A la maison, le MRSA n'est pas plus dangereux que les autres bactéries auxquelles vous êtes exposé.

Avec le temps vos bactéries habituelles vont remplacer le MRSA.

En respectant une hygiène corporelle quotidienne, vous pouvez reprendre sans précaution vos activités professionnelles et relationnelles y compris avec les enfants de plus de 3 ans, les femmes enceintes et les animaux domestiques.

Si vous vivez avec une personne malade ou un enfant en bas âge, il faut en aviser l'infirmière ou le médecin avant le retour à domicile, car d'autres mesures de précaution pourraient être envisagées.

Le lavage des vêtements en machine à 60°C (40°, si 60° impossible) est suffisant.

Aucune mesure particulière ne doit être prise pour la vaisselle.

Si vous avez une plaie, le pansement doit être fait en respectant les mesures d'hygiène. C'est à dire :

1. se désinfecter les mains avant et après avoir refait le pansement
2. bien désinfecter la plaie
3. utiliser des compresses stériles pour refaire le pansement
4. mettre le pansement sale dans un sac en plastique imperméable avant de le jeter dans la poubelle

Il est utile de signaler que vous avez été porteur de MRSA afin de faciliter votre suivi médical.

Pour améliorer votre prise en charge lors de séjours dans des établissements de soins, l'information de votre colonisation par du MRSA sera informatisée et signalée dans votre dossier patient. Néanmoins, si vous devez être hospitalisé, il est utile de le signaler à l'équipe médicale.

HPCI Hygiène
Prévention
Contrôle de l'Infection

Hygiène Prévention
et Contrôle de l'Infection

Information
destinée au patient
porteur de MRSA

- Lors de votre hospitalisation
- Lors d'une visite médicale

Vous avez subitement été transféré dans une chambre à un lit.

Vous avez vu le personnel prendre des précautions spéciales parce que vous êtes

porteur de MRSA

Qu'est ce qu'un MRSA ?

Un MRSA est un staphylocoque doré (*Staphylococcus aureus*) contre lequel certains antibiotiques ont perdu leur efficacité. On dit qu'il est résistant. Parmi ces antibiotiques, on retrouve la méticilline (un type de pénicilline), d'où l'appellation

MRSA = Méticilline Résistant Staphylococcus Aureus.

Qu'est ce qu'un staphylocoque doré ?

Le staphylocoque doré est une bactérie que l'on retrouve normalement sur la peau ou dans le nez d'un tiers de la population sans pour autant être à l'origine d'une infection. On parle de "porteur sain".

Dans certaines circonstances, le staphylocoque doré peut provoquer une infection (infection de la peau, arthrite, pneumonie, etc.).

Que signifie être colonisé par un MRSA ?

Tout patient hospitalisé peut être un porteur sain.

Le portage est identifié :

- soit lors d'un prélèvement au niveau du nez, de la gorge, de la peau, de la région périnéale ou sur les plaies.
- soit lors d'une infection.

Risques et traitements

Qui risque le plus d'être colonisé ou infecté par du MRSA?

Les personnes déjà malades et, en particulier, celles qui séjournent assez longtemps à l'hôpital.

Ceci est surtout vrai pour les personnes affaiblies par une maladie, les personnes porteuses de sonde urinaire ou de perfusion, celles ayant des plaies cicatrisant difficilement et celles recevant des antibiotiques pour une autre infection.

Existe-t-il un traitement pour le MRSA ?

Pour la personne colonisée (portage) des traitements permettent le plus souvent d'éliminer la bactérie. On parle de décolonisation. Ces traitements n'éliminent pas toujours le MRSA de façon définitive.

Ils sont surtout utilisés dans les hôpitaux, ceci afin d'éviter que la personne colonisée ne développe une infection.

En raison de la résistance aux antibiotiques, les infections à MRSA sont plus difficiles à soigner. Fort heureusement, il existe encore des antibiotiques capables de les traiter.

Le traitement de l'infection et de la colonisation sont prescrits par votre médecin. Il vous expliquera, à cette occasion, comment effectuer le traitement pour qu'il soit efficace.

Précautions en milieu de soins

Pourquoi la personne porteuse de MRSA est-elle l'objet de précautions particulières à l'hôpital?

Le MRSA peut se transmettre à d'autres personnes lors de contacts physiques ou par le biais d'objets contaminés.

Ceci est particulièrement vrai dans les hôpitaux car les contacts avec d'autres personnes sont fréquents.

Les précautions suivantes peuvent prévenir la transmission du MRSA :

- la mesure essentielle est la désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les autres mesures comprennent :

- le transfert dans une chambre où vous serez probablement seul,
- le port de surblouses afin de protéger les tenues de travail des soignants,
- le port de gants et/ou de masque lors de soins,
- la limitation des déplacements en dehors de la chambre.
- la limitation des visites

Une fiche indiquant ces précautions est placée sur la porte de votre chambre. Ces mesures vous seront expliquées par le personnel soignant.

Pendant combien de temps faut-il rester isolé?

Le portage du MRSA est variable d'une personne à l'autre et peut persister pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans le nez, la gorge, dans les urines ou sur une plaie. Il peut être raccourci et éliminé par la décolonisation. La durée de l'isolement en milieu hospitalier est liée à la persistance de la bactérie. En centre de traitement et réadaptation (CTR), les mesures à maintenir vont dépendre de votre état de santé et de celui des autres patients. Elles doivent être évaluées par votre médecin.

En dehors de l'hôpital, le risque de transmettre le MRSA à d'autres personnes est beaucoup plus faible et la transmission est sans conséquence pour les personnes en bonne santé.

Quelles mesures seront maintenues en cas de transfert en EMS (établissement médico-social)?

Les mesures à prendre dépendent de votre état physique et doivent être discutées avec votre médecin. De manière générale, une hygiène corporelle quotidienne suffit si vous n'êtes que colonisé par du MRSA.

Vous pourrez circuler librement à l'intérieur de l'établissement et avoir des contacts sociaux semblables aux autres résidents.